

1690

7 JANVIER

**Vente par Jean de La Fond et Catherine
Senechal à Laurent Brunsard**

Vente par Jean De La Fond du consentement de Catherine Sénégal, sa femme, habitants de Batiscan, à Laurent Brunsard, de un demi arpent de terre en superficie, sise à Batiscan, sur la concession du dit De La Fond, tenant du côté du Nord-Est avec le Sieur Rivard, de Batiscan, et du côté du sud-ouest à la dite concession ; du côté du Nord-Ouest, à un petit côteau près d'un ruisseau, et du côté du sud, tenant devant le grand chemin: étant dans la sensine des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus. La dite vente est faite aux charges des cens et rentes, et pour la somme de trente livres tournois, payable, moitié en argent, moitié en travail. Il sera toutefois loisible au vendeur de reprendre la dite terre, si l'acquéreur le veut, pour la revendre, donner ou aliéner, en remettant au dit acquéreur, la dite somme de trente livres tournois déjà versée avec tous frais, loyaux coûts. Le dit acquéreur devra laisser autour de la croix qui est sur la dite terre, l'usage et la possession d'une espace au dit vendeur, chaque fois qu'il le jugera nécessaire ; de plus l'usage d'une échelle autour de la grange du dit De Lafond. Le dit privilège existera tant que la dite grange sera sur la dite terre. Le dit Sieur de Lafond permet au dit acquéreur de prendre de l'eau dans le ruisseau au bout de la dite terre, tant qu'il en aura besoin.